



SERVICE PUBLIC
DE GESTION des
déchets ménagers



Rapport annuel 2021

Rhôn@russol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

REPERES 2021	Page 3
GENERALITES	Page 4
LES INDICATEURS TECHNIQUES	Page 9
LES INDICATEURS FINANCIERS	Page 22
CONCLUSIONS	Page 29
PERSEPECTIVES	Page 31
GLOSSAIRE	Page 33

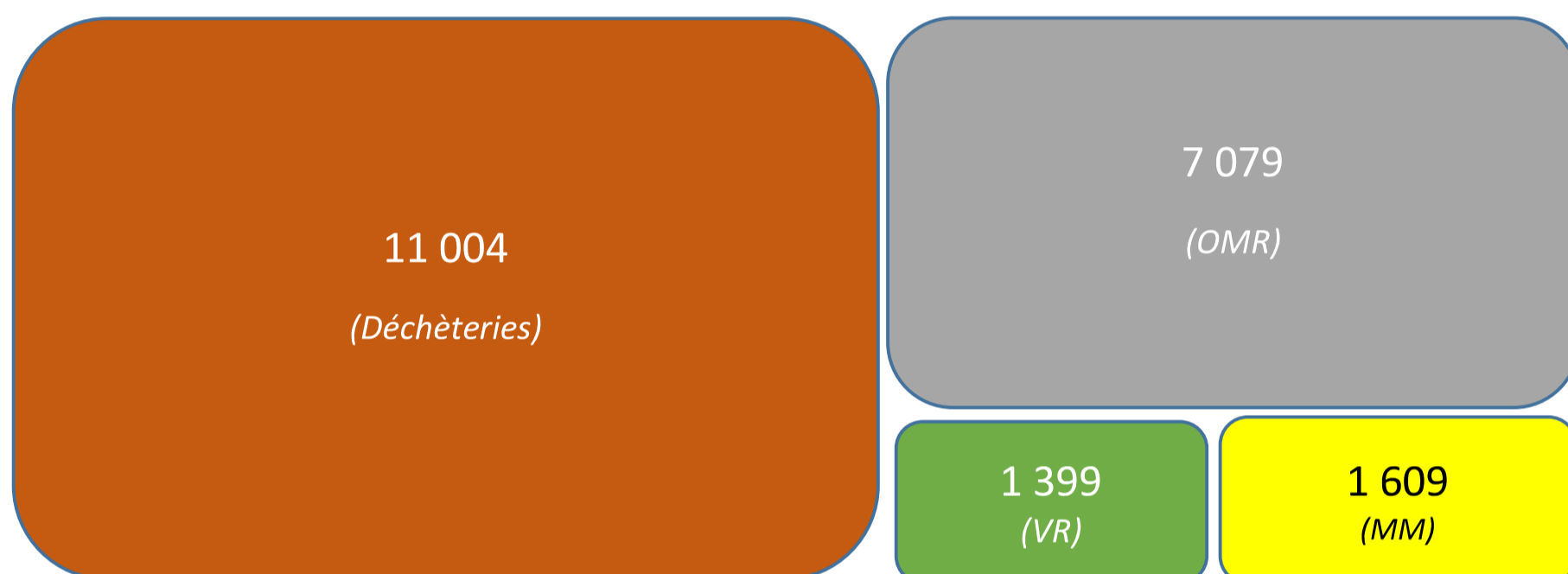
REPERES 2021

LA CCRC EN CHIFFRES (2021)

- . **13** communes
- . **33 809** habitants

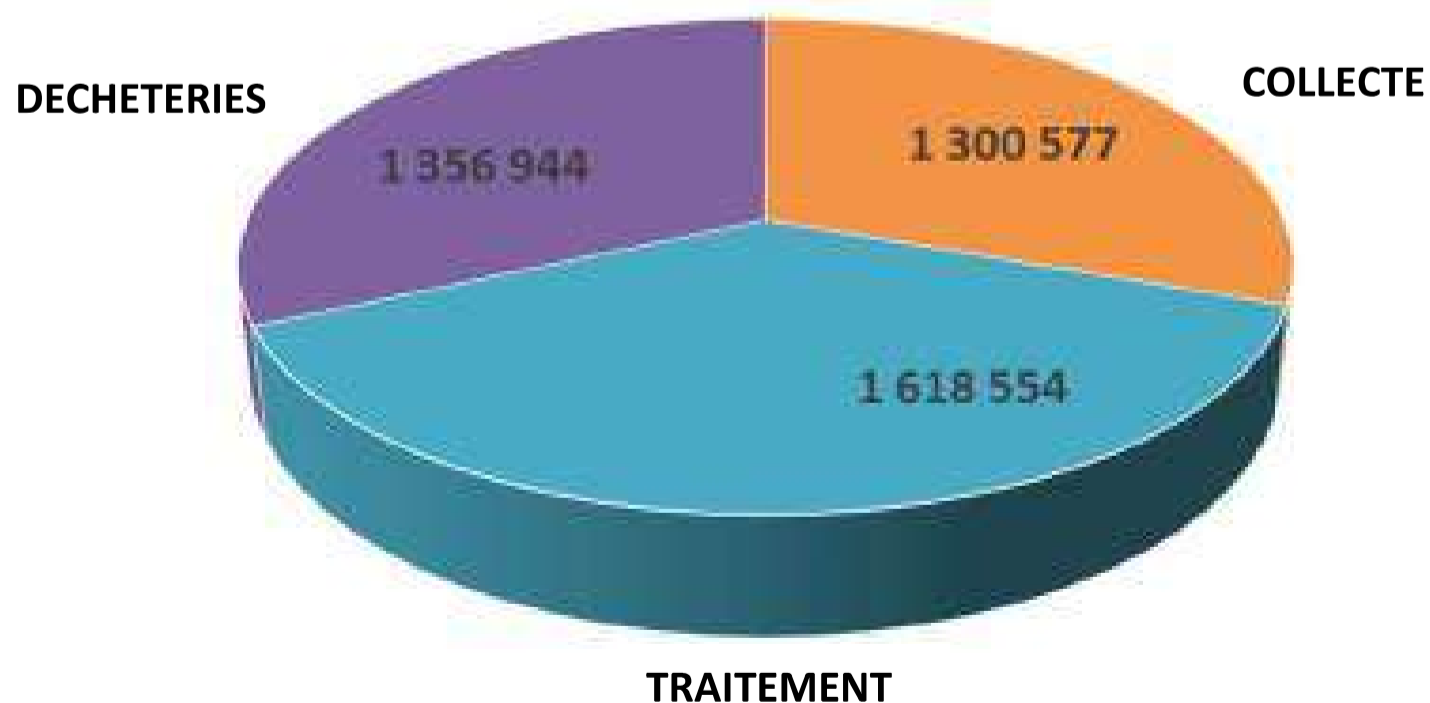
INDICATEURS D'ACTIVITES

(En tonnes)



INDICATEURS FINANCIERS

(Dépenses de fonctionnement en € HT)



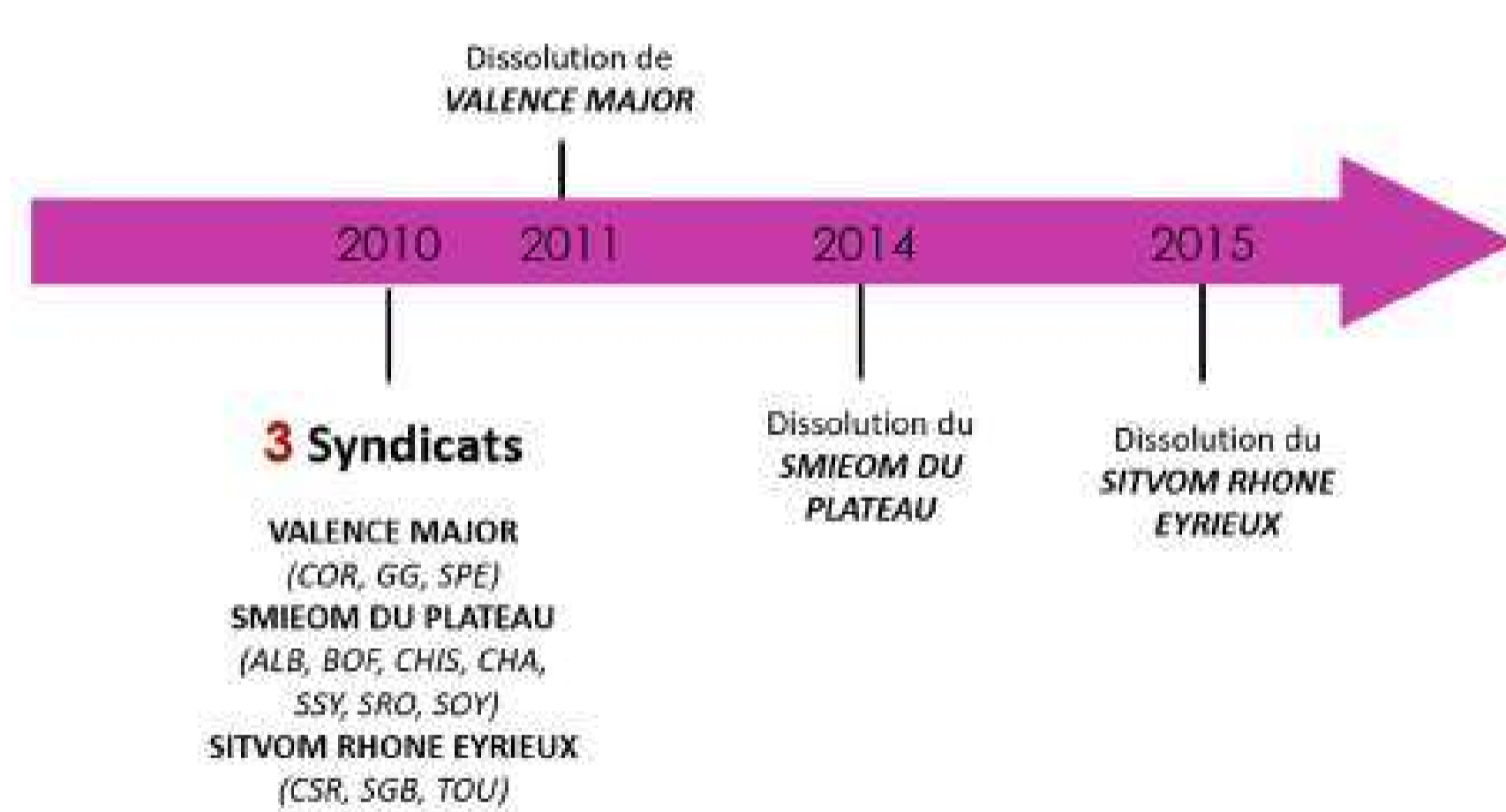
GENERALITES

HISTORIQUE :

La Communauté de Communes Rhône Crussol est composée des 13 communes suivantes :

- Alboussière
- Boffres
- Champis
- Charmes sur Rhône
- Chateaubourg
- Cornas
- Guilhaud Granges
- Saint Georges les Bains
- Saint Péray
- Saint Romain de Lerps
- Saint Sylvestre
- Soyons
- Toulaud

La Communauté de Communes Rhône Crussol a pris la compétence déchets (collecte et traitement) au 1er janvier 2011 :



Le traitement des déchets collectés est quant à lui délégué au SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) pour tout le territoire de la CCRC.

Le plan, ci-dessous, identifie le territoire CCRC du service déchets ainsi que le positionnement des déchèteries :



PRESENTATION GENERALE DU SERVICE :

LA COLLECTE :

Prestation de collecte :

La collecte 2021 des ordures ménagères (Résiduelles et Sélectives) a été assurée par les sociétés PIZZORNO (OMr – MM) et VIAL (VR) en prestation de service.

Ce marché de collecte des ordures ménagères est conclu jusqu'au 31/12/2026 (tranche ferme), renouvelable une fois pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31/12/2027.

PIZZORNO assure la prestation avec 20 personnes à la collecte proprement dite (conducteurs – équipiers) et 5 personnes en encadrement. Leur flotte de véhicules est composée de 12 camions (26 T, 19 T, 12 T, 3T5 et camion grue).

Les véhicules de PIZZORNO ont parcouru en 2021 :

- ✓ 112 815 km pour assurer la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr),
 - ✓ 40 062 km pour assurer la collecte des ordures ménagères sélectives (MM),
- Soit un total de 152 877 km.

VIAL (MINERIS) assure la prestation avec 2 personnes à la collecte proprement dite (conducteurs titulaire et remplaçant) et 3 personnes en encadrement. Leur flotte de véhicules est composée de 2 camions grues (26 T).

Les véhicules de VIAL ont parcouru en 2021 :

- ✓ 22 593 km pour assurer la collecte du verre (VR).

Les distances mentionnées ci-dessus comportent le parcours de la collecte ainsi que l'acheminement aux centres de traitement.

Fréquence de collecte :

La fréquence de collecte, pour les OMr, est de type C2 (2 fois/semaine), sauf les écarts du territoire situés sur le plateau où la collecte s'effectue en C1 (1 fois/semaine) hors période estivale.

La fréquence de collecte, pour les MM en porte à porte est de type C1. Les points d'apports volontaires sont quant à eux collectés autant que nécessaire. Mais globalement, on observe des fréquences de type C1 à C3.

Les points d'apports volontaires pour le VR sont collectés autant que nécessaire. Mais globalement, on observe des fréquences de type C1 à C3.

LES DECHETERIES :

La CCRC possède un réseau de **4 déchèteries** :

- ✓ **Alboussière,**
- ✓ **Charmes sur Rhône,**
- ✓ **Guilherand Granges,**
- ✓ **Toulaud.**

La gestion/exploitation, pour l'année 2021, de ces 4 déchèteries a été assurée par la société VEOLIA PROPLETE en prestation de service.

Ce marché de gestion et d'exploitation des déchèteries est conclu jusqu'au 31/12/2026 (tranche ferme), renouvelable une fois pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31/12/2027.

Cette prestation concerne le haut et le bas de quai.

VEOLIA PROPLETE, dans le cadre de sa prestation, a fait réaliser, toutes déchèteries confondues, 1906 rotations de bennes avec un total de 79 666 km.

L'accès de ces déchèteries est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CCRC.

Exutoires principaux et devenir par flux :

- ✓ Encombrants : ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Chatuzange le Goubet (26) - Enfouissement avec valorisation biogaz
- ✓ Végétaux : Chateaudouble (26) - Amendement organique
- ✓ Gravats : CEMEX à Etoile sur Rhône (26) - Remblai
- ✓ Bois : VALORSOL à Bourg de Péage (26) - Chaufferie biomasse
- ✓ Cartons : Centre de tri VEOLIA à Valence (26) - Papeterie
- ✓ Ferraille : GDE à Portes les Valence (26) - Broyage puis recyclage

CONTRATS AVEC LES ECO-ORGANISMES :

Rhône Crussol contractualise avec les éco-organismes. Ces derniers assurent dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) la gestion de la contribution financière des fabricants et des distributeurs. A titre d'exemple, Rhône Crussol a contractualisé avec l'éco-organisme CITEO pour la filière papiers et emballages. Ce partenariat amène des soutiens financiers à la collectivité.

De plus, Rhône Crussol contractualise avec des repreneurs qui sont des sociétés qui achètent la matière issue de nos collectes. Dans le cadre de notre filière emballages ménagers, la société VALORPLAST achète la matière triée afin de la recycler.

LES FAITS MARQUANTS EN 2021 :

- ✓ Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (ECT) à partir d'octobre 2021.
- ✓ Modification du schéma de collecte avec le passage à une collecte de type multimatériaux (mélange des corps creux et des corps plats) à partir d'octobre 2021.
- ✓ Travaux du centre de tri de Portes les Valence (SYTRAD) afin de pouvoir réceptionner les nouveaux emballages plastiques issus de l'Extension des Consignes de Tri et permettant aussi le tri du flux multimatériaux.
- ✓ Commissions Gestion Durable des Déchets les 11 mars 2021 et 27 septembre 2021.
- ✓ Groupe de travail « finances » (harmonisation de la TEOM) le jeudi 27 mai 2021.
- ✓ 4 services civiques (Mélissa, Morgane, Anthony et Mandel) jusqu'au 31 juillet 2021 en tant qu'Ambassadeurs du Développement Durable avec des actions de sensibilisation sur la gestion des déchets.
- ✓ Réalisation de caractérisations des OMR (ordures ménagères résiduelles) sur les 5 communes du plateau (bacs de regroupement) avec les services civiques et les élus des communes.
- ✓ Cartes de déchèteries : Dotation et renouvellement des anciennes cartes Valence Major/Valence Agglo (avec mise à jour de la base de données) : 1 629 cartes distribuées en 2021.
- ✓ Déploiement de 9 points propreté sur le plateau.
- ✓ Mise en œuvre du contrat d'objectifs CITEO : Installation de 15 nouvelles colonnes de tri (5 CC - 5 CP - 5 VR) sur le territoire.
- ✓ Remplacement de 6 bacs 660 litres pour les OMr (Ordures Ménagères résiduelles), 6 ajouts de bac pour renforcer certains points de regroupement et installation de 6 nouveaux points. Remplacement de 18 colonnes aériennes (8 CC, 2 VR et 8 CP), et ajout de 21 colonnes (5 VR, 9 CC et 7 CP)
- ✓ Dans le cadre de la collecte « Tri sélectif » en porte-à-Porte (Cornas, Guilhaierand Granges et Saint Peray), le service « Déchets » a procédé à la distribution de 513 bacs (183 sur St Péray, 276 sur Guilhaierand et 514 sur Cornas) et au remplacement de 58 couvercles.
- ✓ Prêt de bacs/colonnes (O.M, Tri, verres, biodéchets) dans le cadre des festivités (126 contenants en 2021 prêtés pour 15 festivités ou autres événements).
- ✓ Installation de 7 sites de compostage de proximité sur le territoire de la CCRC en 2021.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

ORGANISATION DE LA COLLECTE :

Il existe deux modes de collecte :

- Collecte en PAP (Porte à Porte),
- Collecte en PAV (Point d'Apports Volontaires).

Les OMr :

La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) en PAP concerne les communes de Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud Granges, Saint Georges les Bains, Saint Péray, Soyons et Toulaud.

Les secteurs excentrés du bourg de ces communes sont généralement collectés en PAV.

La collecte des OMr en PAV concerne les communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Saint Romain de Lerps et Saint Sylvestre.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC sont installés pour la collecte en PAV, **462 bacs** de 660 litres (ne comprend pas les bacs privés), 12 colonnes aériennes, 18 colonnes enterrées et 9 colonnes semi-enterrées d'un volume de 5 m³.

Le MM :

La collecte du multimatériaux (MM : emballages plastiques et métalliques, papiers/cartons) en PAP concerne les communes de Cornas, Guilhaud Granges et Saint Péray.

Les secteurs excentrés du bourg de ces communes sont collectés en PAV.

La collecte du MM en PAV concerne toutes les autres communes.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC sont installées pour la collecte en PAV, 124 colonnes aériennes de 3 - 4 m³, 24 colonnes enterrées et 2 semi-enterrées d'un volume de 5 m³.

Le VR :

Enfin, le verre (VR) n'est collecté qu'en PAV sur l'ensemble du territoire.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC sont installées pour la collecte en PAV, 116 colonnes aériennes de 3 m³, 15 colonnes enterrées et 1 colonne semi-enterrée d'un volume de 4 m³.

Cela représente pour la collecte en PAV un total de 783 contenants à l'échelle du territoire.

LES DECHETERIES :

Les 4 déchèteries de la CCRC permettent la collecte des déchets qui ne sont pas des ordures ménagères.

Les flux acceptés dans les déchèteries sont les suivants :

- Bois A (cagettes/palettes)
- Cartons
- Ferrailles et métaux non ferreux
- Déchets verts (végétaux)
- Gravats valorisables
- DDS (Déchets Diffus Spécifiques)
- Bouteilles de gaz
- Amiante ciment liée (collecte ponctuelle)
- Huiles minérale/végétale
- Radiographies
- Piles
- Batteries
- Cartouches d'encre
- Capsules Nespresso
- DEEE (Déchets d'Equipements. Electriques et Electroniques)
- Polystyrène
- Pneus
- Déchets tout venant
- Déchets d'ameublement (Mobilier)

ATTENTION : Tous les flux ne sont pas acceptés dans toutes les déchèteries. Cela s'explique par des différences de taille des sites, et donc d'espace disponible.



Déchèterie de Guilherand Granges

LE TRAITEMENT DES DECHETS :

Le traitement des déchets est effectué par le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme).

Créé en 1992, il regroupe, en 2021, **12 structures intercommunales** (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du Nord et Centre Drôme Ardèche, soit 348 communes et 527 352 habitants (population municipale). Le SYTRAD est ainsi au service de **72 % de la population drômoise et de 52 % de la population ardéchoise**.

Le SYTRAD assure le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de notre territoire :

- Les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre).
- Les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise)
- Les cartons de déchèteries
- Et les déchets des artisans, commerçants et prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Pour traiter et valoriser localement le gisement dont il a la charge, plus de 140 000 tonnes de déchets sur l'ensemble de son territoire, le SYTRAD possède ses propres installations :

- Le **Centre de Valorisation d'Etoile sur Rhône** (capacité de 80 000 tonnes par an) traite les ordures ménagères résiduelles. Il a pour objectif de séparer les différents déchets contenus dans la poubelle grise et de récupérer la part organique pour produire du compost respectant la norme NFU 44-051.
- Le **Centre de tri de Portes-lès-Valence** (capacité de 40 000 tonnes par an) permet de trier les différents matériaux issus des collectes sélectives (corps plats et corps creux) qui sont ensuite envoyés dans des usines de recyclage. Le verre ne transite pas par le centre de tri. Il est directement transporté par les collecteurs vers la verrerie située à Lavilledieu en Ardèche qui en assure le recyclage.

Ces deux centres de tri sont en DSP (délégation de service public) avec la société VEOLIA PROPLETE.

Le SYTRAD assure également un rôle d'information auprès des habitants de son territoire. De nombreux outils de communication, actions d'informations et d'échanges sont mis en place pour les habitants de la Drôme et de l'Ardèche.

La sensibilisation sur le traitement des déchets en Drôme Ardèche, permet notamment d'expliquer l'importance du geste de tri afin de permettre à nos déchets d'être orientés vers les bonnes filières de traitement et d'être valorisés de façon optimale.

Le SYTRAD réalise un rapport d'activité annuel qui est téléchargeable sur son site internet sytrad.fr



Localisation des installations du SYTRAD
 La CCRC est concerné par le point orange et le point bleu (2)



Centre de tri de Portes les Valence (pour le MM, les CC et les CP)



Centre de Valorisation organique d'Etoile/Rhône (pour les OMR)

Caractérisations des déchets :

Les déchets (**MM**) vidés au centre de tri du SYTRAD subissent des **caractérisations**. Il s'agit de prélever un échantillon (un bac 4 roues de 660 litres) lors d'un dépotage d'un camion de collecte. Cet échantillon est trié manuellement dans un local spécifique au sein de centre de tri. L'agent qui réalise cette prestation trie les différents matériaux par flux valorisés (PET, PEHD Clair, PEHD Foncé, Acier, Aluminium, Journaux/magasines, Cartons/ Cartonettes, ...) ainsi que les refus (matériaux non valorisés).

Les **refus** proviennent d'un mauvais tri de la part des usagers. Mais nous avons aussi le phénomène « des imbriqués » : lors du compactage dans le camion benne, deux matériaux valorisables se retrouvent imbriqués l'un avec l'autre.

Sur une année, le SYTRAD fait réaliser plus de 40 caractérisations sur ce flux (MM).

Les résultats de ces caractérisations pour l'année 2021 donnent un taux de refus de 14 % soit 225 tonnes sur un total de 1609 tonnes de MM.

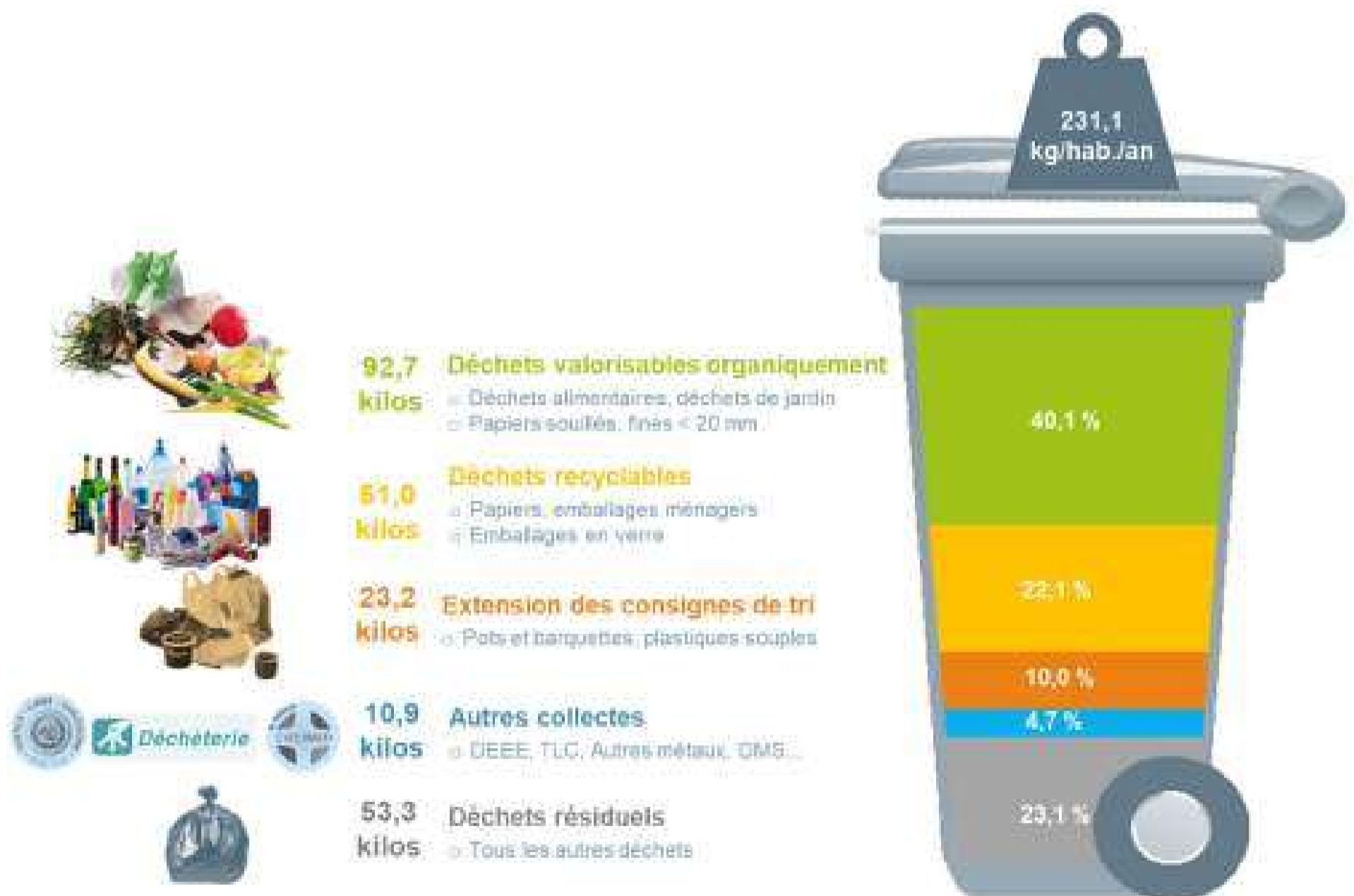
En 2019 une **caractérisation des OMR**, vidées au centre de valorisation du SYTRAD, a été réalisée.

Les résultats de cette étude sont extrêmement intéressants et nous confirment que nos poubelles grises (OMR) regorgent de déchets qui ne devraient pas s’y trouver :

- Déchets organiques valorisables en compost
- Déchets recyclables (MM-VR)
- Déchets de déchèteries (DEEE, Métaux...)

Le SYTRAD a programmé une nouvelle campagne de caractérisation sur les OMR fin 2022. L’objectif étant de pouvoir comparer la poubelle grise entre l’avant et l’après ECT (extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques). Il sera également possible de vérifier s’il y a eu un effet d’entraînement sur le tri en général (la communication sur l’ECT a permis un rappel des consignes de tri).

Le schéma, ci-dessous, récapitule les résultats de la caractérisation de 2019.



Il est donc possible avec un meilleur geste de tri, de réduire de manière conséquente le poids de notre poubelle grise.

LE COMPOSTAGE :

Individuel :

Via le syndicat de Traitement (SYTRAD), la CCRC a distribué au cours de l'année 2021, 155 composteurs individuels.

	Avant 2009	2019	2020	2021	TOTAL
ALBOUSSIERE	15	5		2	22
BOFFRES	4		1	1	16
CHAMPIS	11	2		2	15
CHARMES SUR RHONE		7	7	14	28
CHATEAUBOURG	4	1		0	5
CORNAS	1	9	6	13	29
GUILHERAND-GRANGES	9	31	14	39	93
ST GEORGES LES BAINS	1	5	2	16	24
ST PERAY	4	41	27	38	110
ST ROMAIN DE LERPS	23	1	14	6	44
ST SYLVESTRE	14			4	18
SOYONS	67	11	1	14	93
TOULAUD	4	6	3	6	19
	167	119	75	155	516

Collectif :

En 2021, la Communauté de Communes Rhône Crussol a installé 7 sites de compostage collectif (4 St Péray, 1 St Romain de Lerps, 1 Soyons et 1 Guilhaud Granges) et doté 61 foyers d'un bioseau (Contenant de précollecte des biodéchets).

La CCRC a fait appel à Marion BONNEAU d'ELAN JARDINS pour sensibiliser les référents de site et les utilisateurs des composteurs collectifs. (Soit 17h30 de formation et de suivi).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet proposé par la Région/ADEME (Aurabiodec) dont Rhône Crussol a été lauréat en 2020.

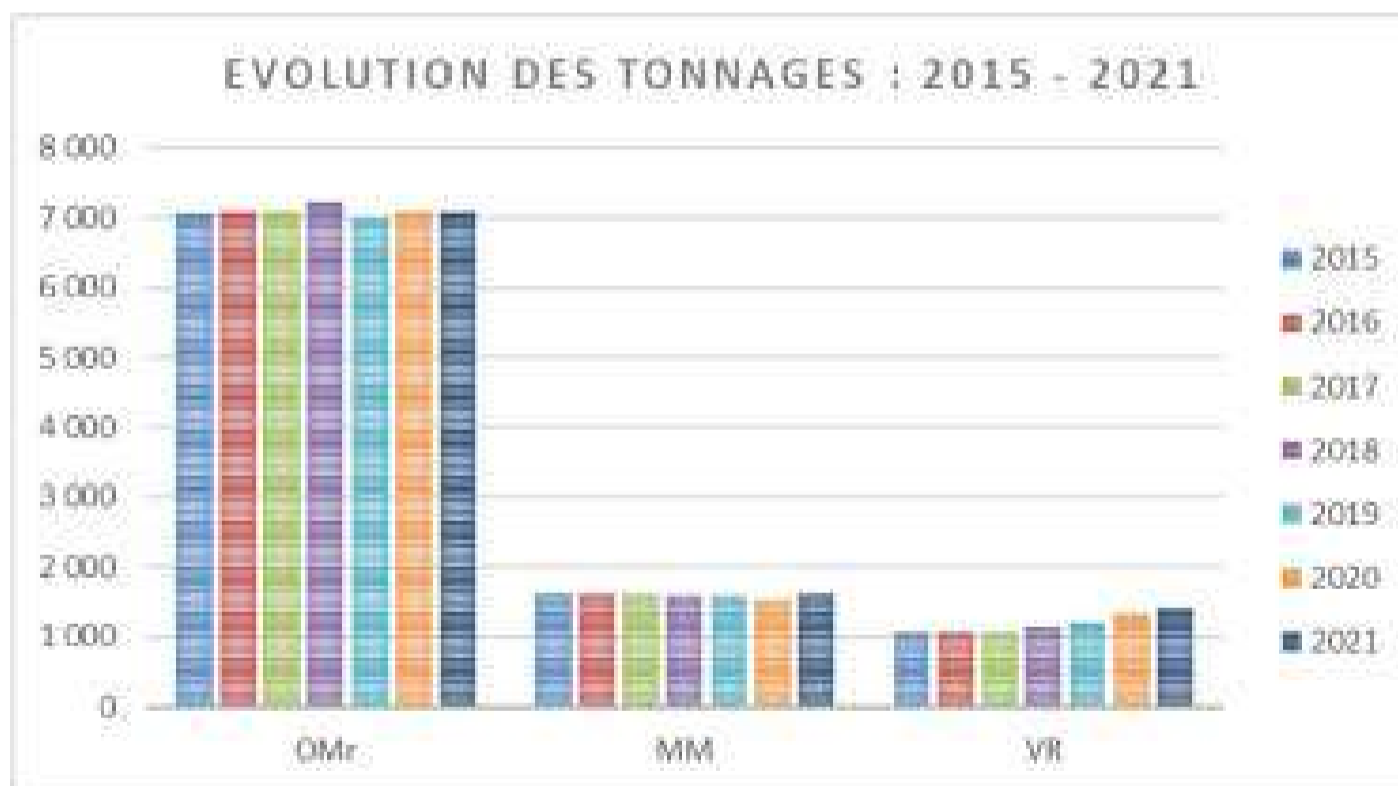
LES TONNAGES DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

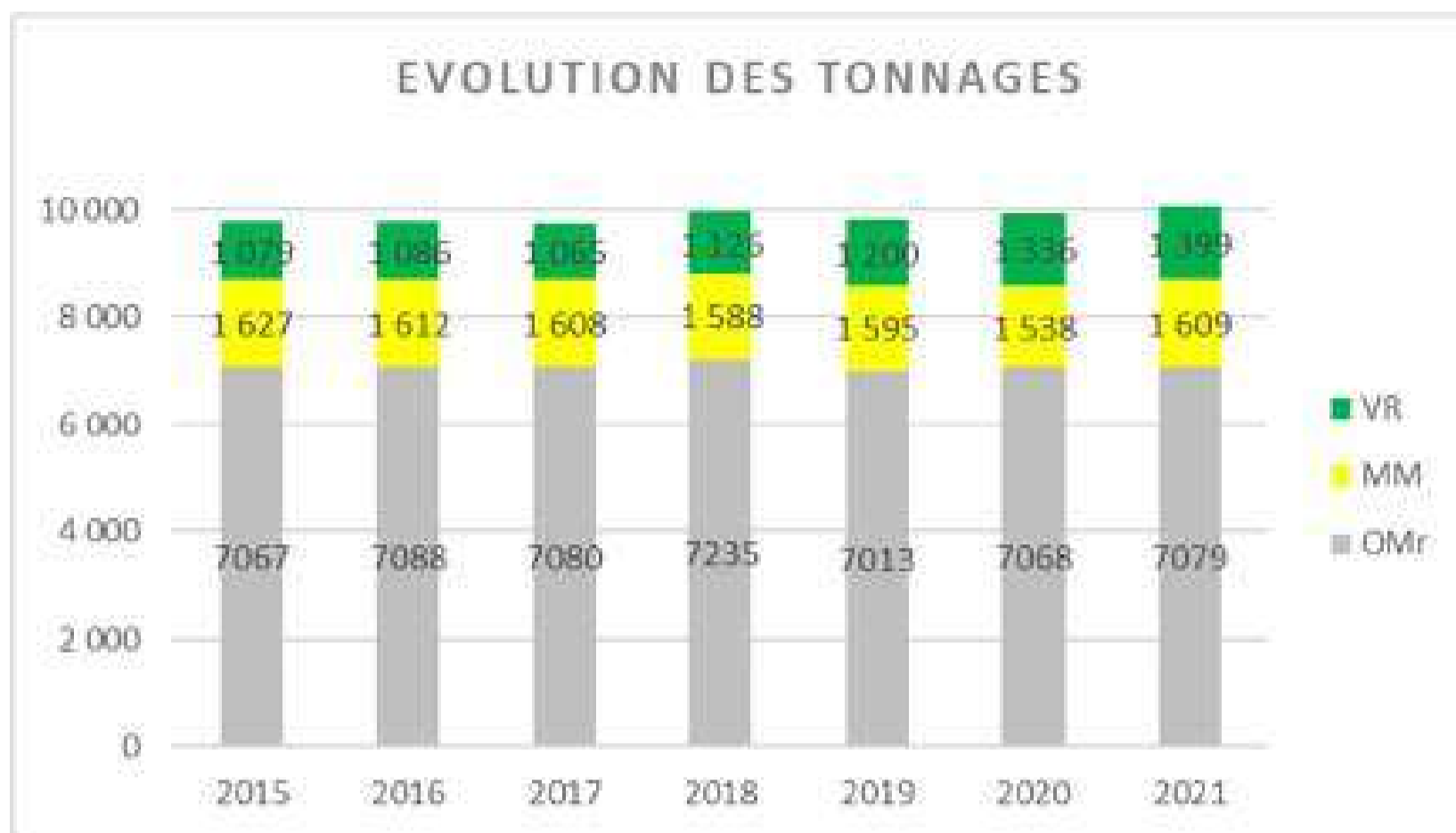
<u>OMr</u> :	7079 tonnes sur 2021	}	10 087 tonnes
<u>MM</u> :	1609 tonnes sur 2021		
<u>VR</u> :	1399 tonnes sur 2021		

EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2021 :

TONNAGE DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OMr	7 067	7 088	7 080	7 235	7 013	7 068	7 079
MM	1 627	1 612	1 608	1 588	1 595	1 538	1 609
VR	1 079	1 086	1 065	1 126	1 200	1 336	1 399
TOTAL	9 773	9 786	9 753	9 949	9 808	9 942	10 087

Les tonnages entre 2015 et 2021 sont relativement stables avec une augmentation de 0,5 % par an. L'augmentation provient du flux verre.





RATIO A L'HABITANTS :

La population concernée sur la CCRC est de 33 809 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2021).

Le tableau, ci-dessous, donne les rendements par habitant des ordures ménagères collectées en 2021 :

POIDS DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES (2021)		
FLUX	CCRC (T)	Total habitant/an (kg)
OMr	7 079	209
MM	1 609	48
VR	1 399	41
TOTAL	10 087	298

Le tableau, ci-dessous, positionne la CCRC par rapport au SYTRAD et par rapport à l'échelon national :

FLUX	POIDS DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES (2021)		
	(kg / habitant / an)		
	CCRC	SYTRAD	FRANCE (toutes collectivités confondues - 2019)
OMr	209	226	248
MM	48	40	50
VR	41	36	32
TOTAL	298	302	330

LES TONNAGES DES DECHETERIES :

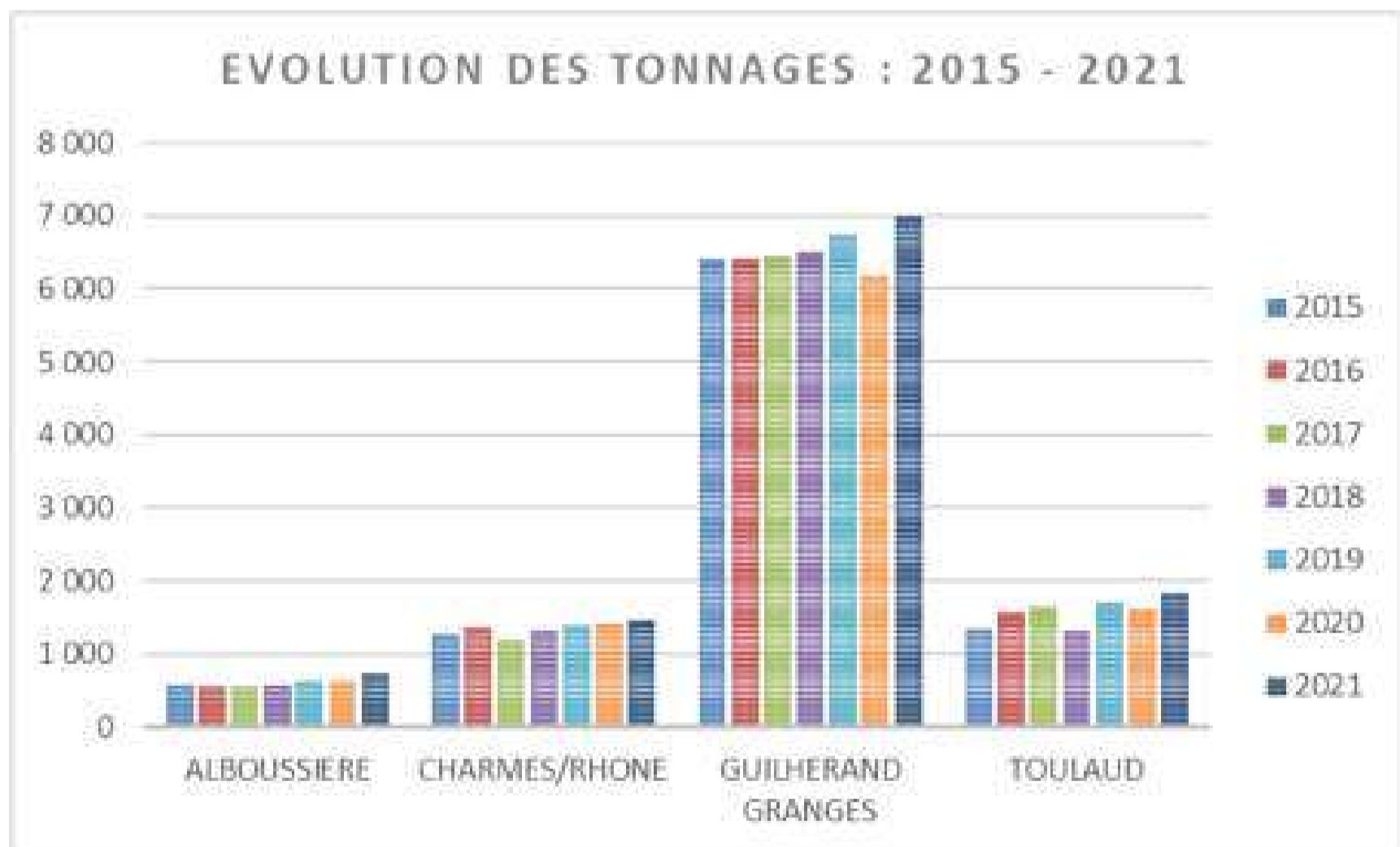
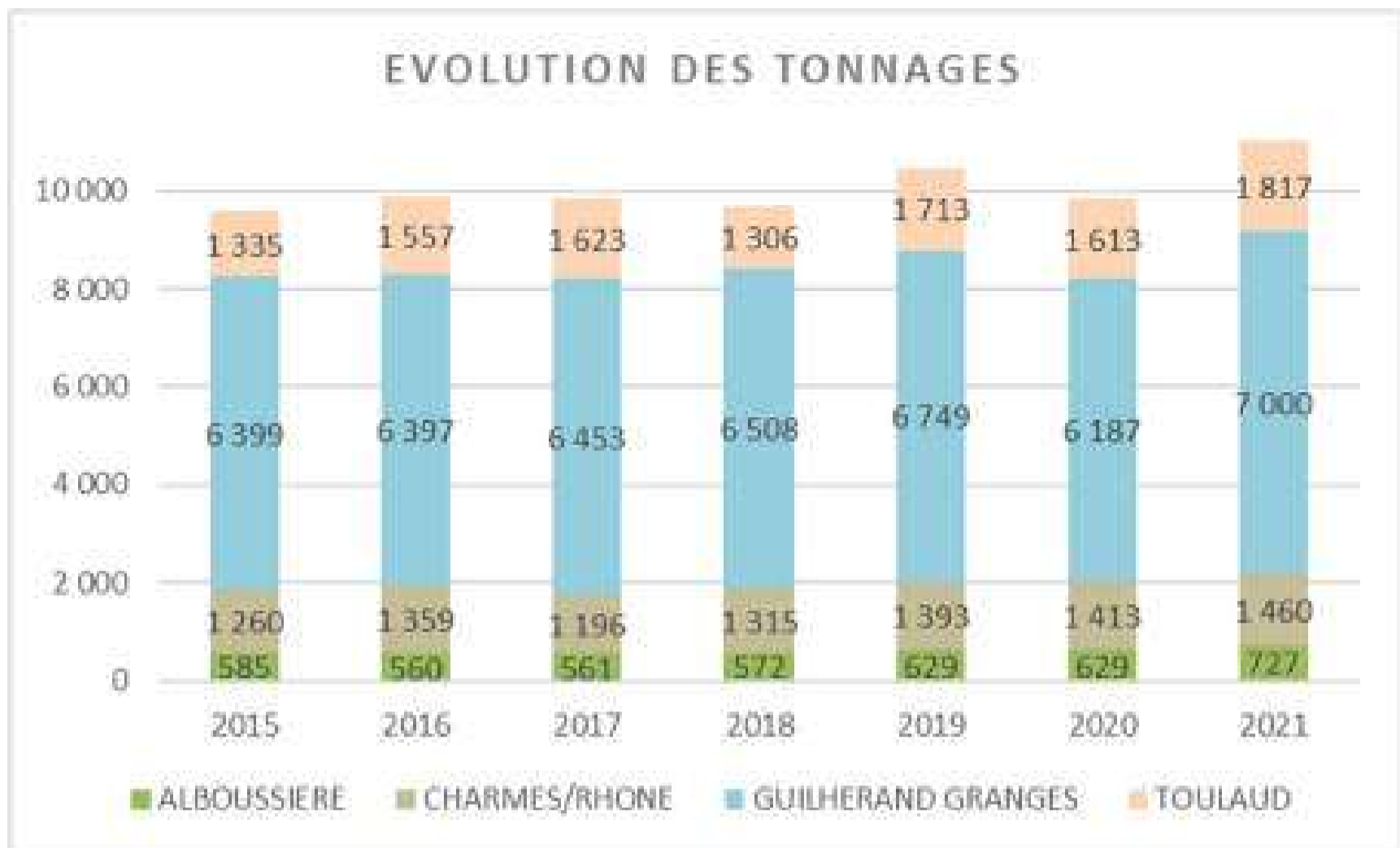
Tableau des données 2021 :

FLUX	Tonnage annuel Alboussière	Tonnage annuel Charmes sur Rhône	Tonnage annuel Guilherand Granges	Tonnage annuel Toulaud	TOTAL des 4 déchèteries
Bois	108	-	426	-	534
Cartons	34	46	220	33	333
Encombrants	224	412	1 584	252	2 472
Déchets Verts	151	430	1 553	1 113	3 247
DDS	13	10	93	6	122
Ferraille	62	69	334	33	498
Gravats	96	362	2 082	359	2 899
Polystyrène	1,0	2,0	3,0	1,0	7
Pneus	12,0	-	-	-	12
Mobilier	-	94	493	-	587
DEEE	26	35	212	20,0	293
TONNAGE TOTAL	727	1 460	7 000	1 817	11 004

Le tonnage total pour l'année 2021 est de 11 004 tonnes de déchets collectés en déchèterie.

EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2021 :

TONNAGE EN DECHETERIE							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ALBOUSSIÈRE	585	560	561	572	629	629	727
CHARMES/RHONE	1 260	1 359	1 196	1 315	1 393	1 413	1 460
GUILHERAND GRANGES	6 399	6 397	6 453	6 508	6 749	6 187	7 000
TOULAUD	1 335	1 557	1 623	1 306	1 713	1 613	1 817
TOTAL	9 579	9 873	9 833	9 701	10 484	9 842	11 004



Le graphique met bien en évidence que la déchèterie de Guilherand Granges est fortement sollicitée. Cette dernière représente 64 % du tonnage total collecté dans les 4 déchèteries.

ECO-MOBILIER :

Ce flux a été mis en œuvre début décembre 2018 sur les déchèteries de Guilhaud Granges et Charmes/Rhône. Il permet de soustraire des tonnages sur les flux Bois, Encombrants et Ferraille dans les proportions suivantes : 8 %, 80 % et 12 %.

Cette collecte évite donc sur le flux encombrants l'enfouissement de 587 tonnes.

RESSOURCERIE :

L'association TREMPLIN Horizon réalise une collecte de type « Ressourcerie » sur le site de la déchèterie de Guilhaud Granges. Une convention a été signée avec la CCRC. Cette collecte est assurée tous les vendredis de 10h à 12h et de 14h à 16h.

La Ressourcerie permet de revaloriser des objets encore utilisables. (Réemploi)

Les tonnages détournés par revalorisation sont de 39,2 tonnes pour l'année 2021. Ils se décomposent de la manière suivante :

- DEEE : 3,1 tonnes
- Mobilier : 5,2 tonnes
- Vaisselle : 2,7 tonnes
- Livres : 5,5 tonnes
- Textile : 17,9 tonnes
- Divers (cycles, déco, jouets...) : 4,8 tonnes

L'association Tremplin Horizon récupère également des objets sur leur site de Saint Peray (Zone pôle 2000).

Le taux de valorisation des objets récupérés est de 98,6 %.

L'association Tremplin réalise également la collecte des textiles avec des bornes disséminées sur notre territoire. 78 tonnes de textile ont été collectés en 2021.

FREQUENTATION DES DECHETERIES :

Les 4 déchèteries ont accueilli **116 241 véhicules** en 2021, avec une pointe à 12 023 véhicules au mois d'août 2021.

La répartition est la suivante :

Déchèterie	Nombre d'entrée en 2021 (en véhicules)
Alboussière	6 441
Charmes/Rhône	17 247
Guilhaud Granges	80 956
Toulaud	11 597
TOTAL	116 241

Le tableau, ci-dessous, donne les fréquentations moyennes par jour :

	Alboussière	Charmes/Rhône	Guilherand Granges	Toulaud
Jour de la semaine	Nombre moyen d'entrée en 2021	Nombre moyen d'entrée en 2021	Nombre moyen d'entrée en 2021	Nombre moyen d'entrée en 2021
Lundi	31	52	286	
Mardi		52	241	62,00
Mercredi	43	55	236	
Jeudi			236	58
Vendredi		71	270	
Samedi	55	112	337	110

Au cours de l'année 2021, les déchèteries ont enregistrées des pointes de fréquentation :

- ✓ Alboussière : le samedi 25-08-2021 avec **149 entrées**
- ✓ Charmes/Rhône : le vendredi 14/08/2021 avec **186 entrées**
- ✓ Guilherand Granges : le samedi 14/05/2021 avec **504 entrées**
- ✓ Toulaud : le samedi 19/06/2021 avec **185 entrées**

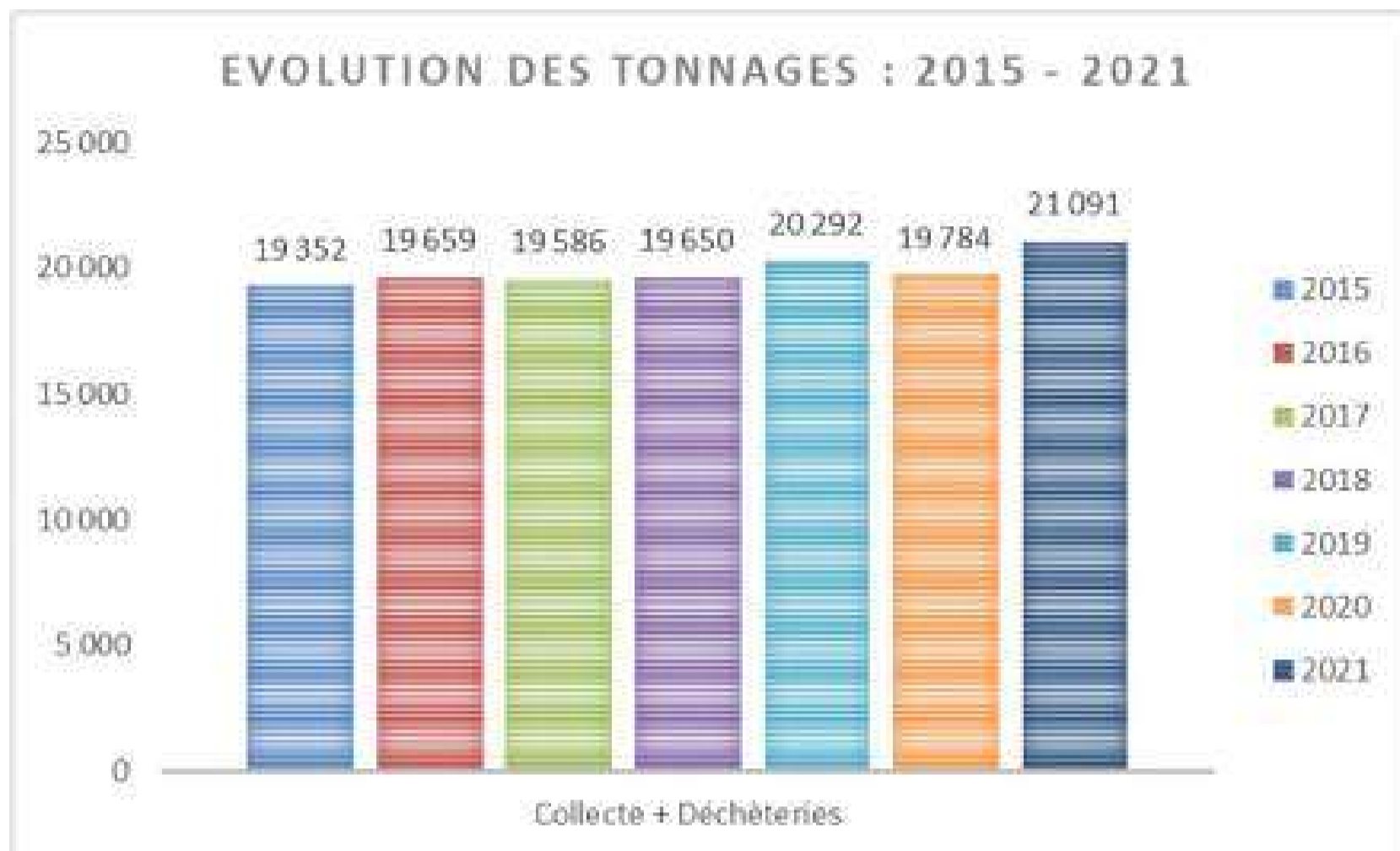
Les jours d'affluence maximale sont quasi-systématiquement un samedi.

TONNAGE TOTAL COLLECTE + DECHETERIES :

Le tonnage total, sur le territoire de la CCRC, comprenant la collecte des ordures ménagères et la collecte en déchèterie est de :

21 091 tonnes pour l'année 2021.

EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2021 :



Les tonnages ont été globalement stables entre 2015 et 2020. En revanche, on observe sur 2021 une augmentation significative due aux déchèteries.

LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Les coûts de fonctionnement du service Déchets sont ventilés entre la collecte, les déchèteries et le traitement.

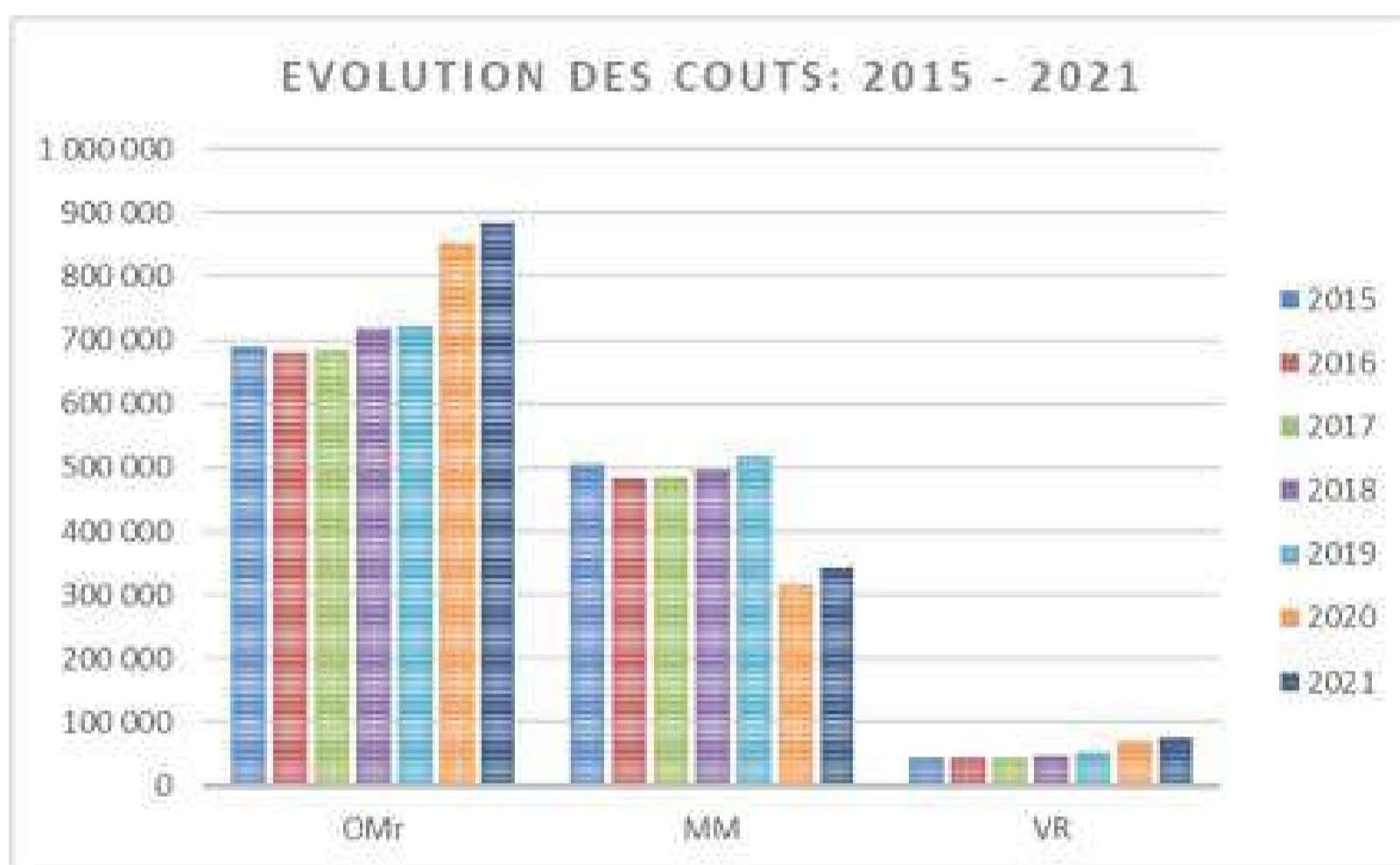
LES COÛTS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

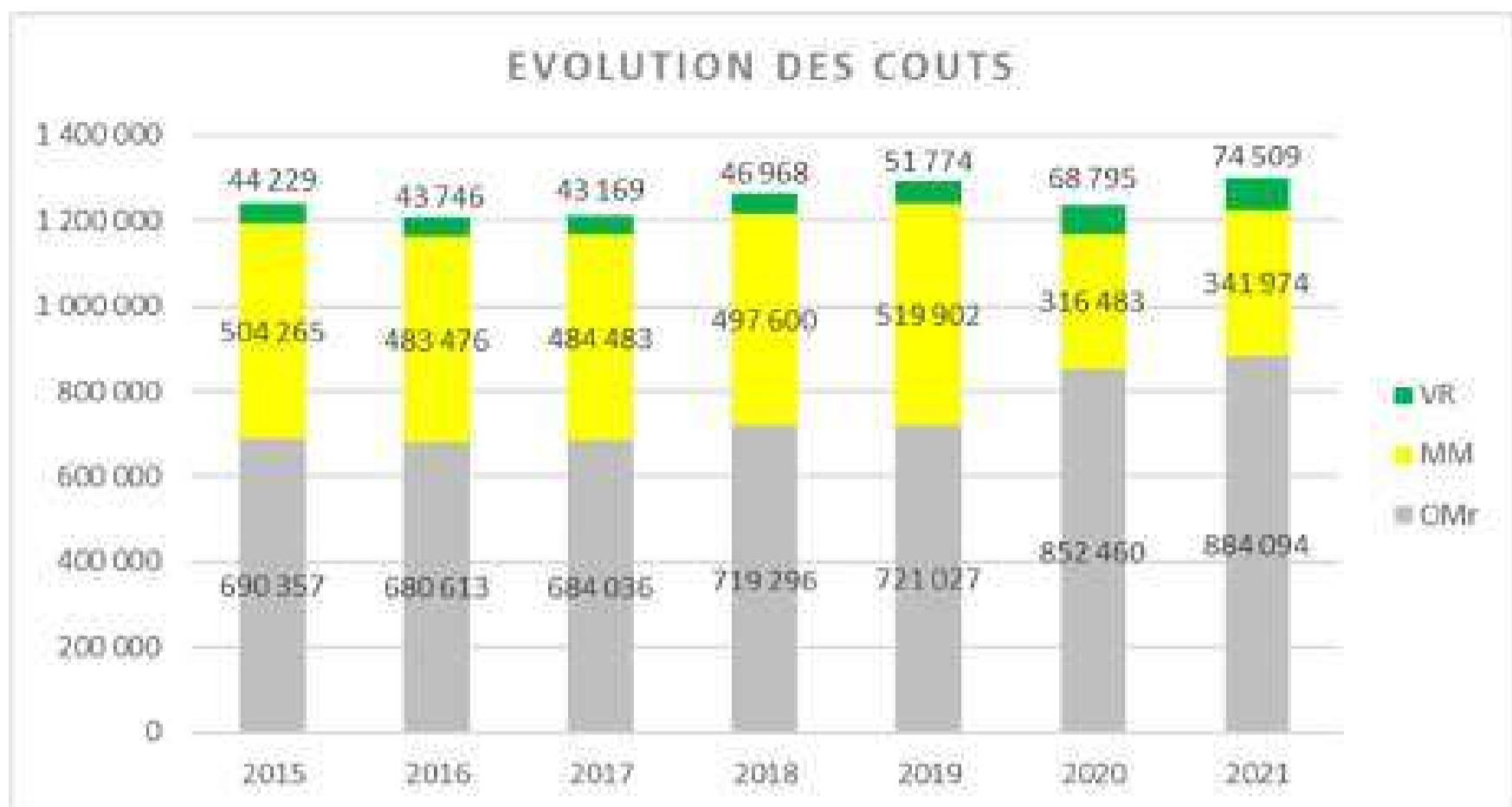
La collecte des ordures ménagères (OMr - MM - VR), pour les 13 communes de la CCRC, a coûté **1 300 577 € HT**. Soit **1 411 879 € TTC**.

Le tableau, ci-dessous, donne les coûts de la collecte des ordures ménagères par habitant :

COÛTS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (2021)		
FLUX	CCRC en € HT	Total habitant/an en € HT
OMr	884 094	26,1
MM	341 974	10,1
VR	74 509	2,2
TOTAL	1 300 577	38,5

EVOLUTION DES COÛTS 2015-2021 (en € HT) :





Le premier graphique nous montre une forte hausse des coûts OMr ainsi qu'une forte baisse des coûts CP en 2020 et 2021.

L'explication vient des prix de notre nouveau marché de collecte. Le prestataire a globalement baissé ses prix mais avec une distribution différente sur les flux.

Cette situation ne peut que nous inciter à faire baisser les tonnages d'OMr.

Le deuxième graphique nous montre une hausse du coût global de la collecte des ordures ménagères (résiduelles et sélectives). L'explication vient d'une révision des prix annuels importante (3,4 % début 2021) ainsi qu'une augmentation des tonnages sur le flux tri (MM + VR).

LES COUTS DES DECHETERIES :

Déchèterie d'Alboussière :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2020 de la déchèterie s'élève à **150 732 € HT**. Soit 161 041 € TTC.

Déchèterie de Charmes sur Rhône :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2020 de la déchèterie s'élève à **211 106€ HT**. Soit 226 146 € TTC.

Déchèterie de Guilhaud Granges :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2020 de la déchèterie s'élève à **787 655 € HT**. Soit 845 201 € TTC.

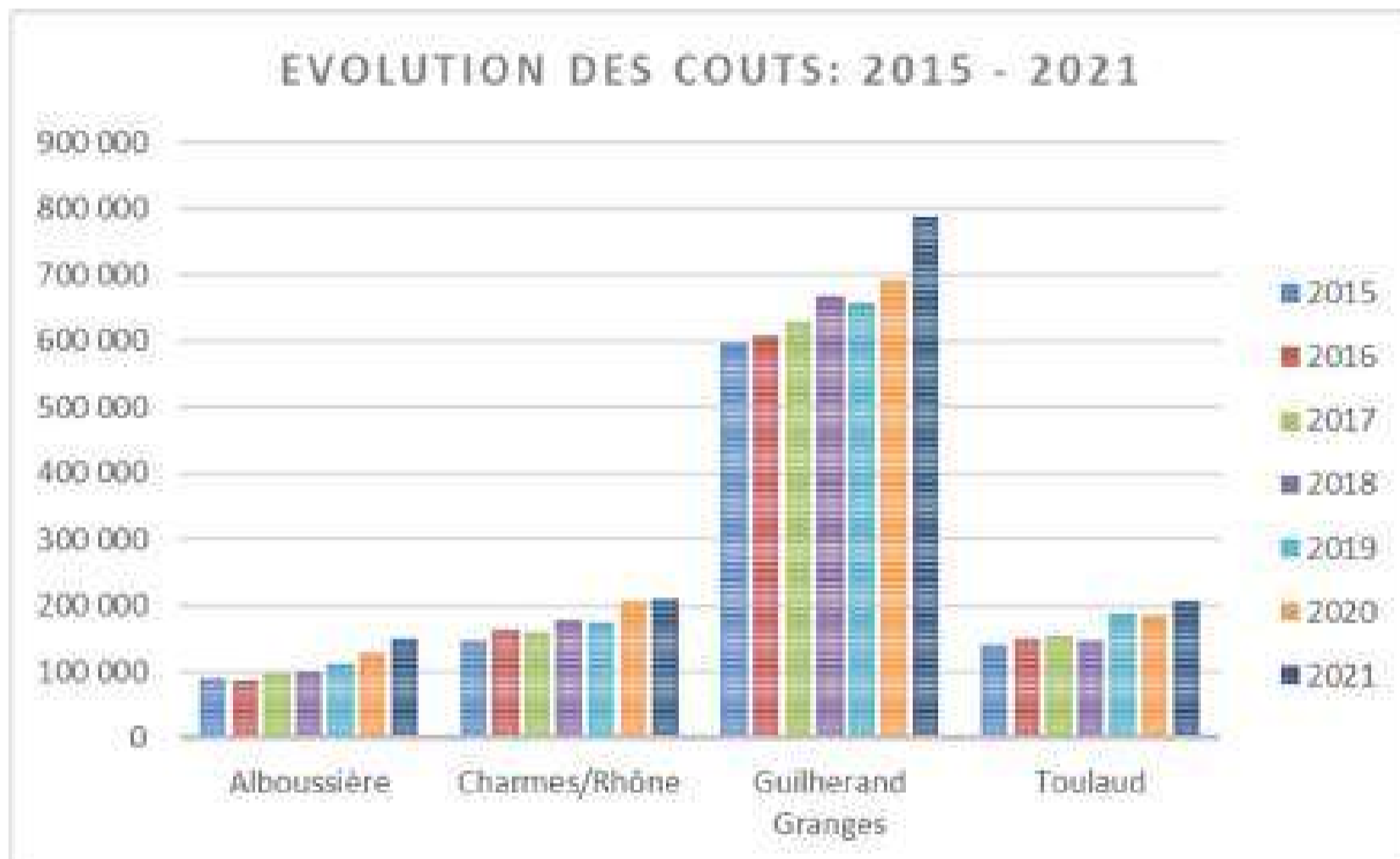
Déchèterie de Toulaud :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2020 de la déchèterie s'élève à **207 451 € HT**. Soit 220 716 € TTC.

Soit un total de 1 453 104 € TTC.

COUTS DES DECHETERIES (2021) (€ HT)						
	Alboussière	Charmes sur Rhône	Guilherand Granges	Toulaud	Total	Total habitant
Coûts	150 732	211 106	787 655	207 451	1 356 944	40,1

EVOLUTION DES COUTS 2015-2021 (en € HT) :



On observe une augmentation permanente, entre 2015 et 2021, des coûts de gestion sur nos 4 déchèteries avec notamment un très fort accroissement sur le site de Guilherand Granges. Ce dernier s'explique par une hausse des tonnages importante (+13,1 % entre 2020 et 2021). La révision des prix ainsi que l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) ont contribué à cette forte hausse.

LE DETAIL DES COUTS 2021 (en € HT) :

Depuis 2021, nous saisissons le détail des coûts en distinguant le gardiennage des sites, la location des contenants, le transport des bennes ainsi que le traitement des matériaux qui intègre la TGAP.

Année 2021	€ HT	%
COUT TOTAL GARDIENNAGE	359 397	26,5
COUT TOTAL LOCATION	75 829	5,6
COUT TOTAL TRANSPORT	301 899	22,2
COUT TOTAL TRAITEMENT + TGAP	619 819	45,7
COUT TOTAL	1 356 944	100,0

LES COÛTS DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :

Le coût de traitement des ordures ménagères sur le territoire de la CCRC, payé au SYTRAD, est de **1 618 554 € HT**. (Ce montant intègre le coût de la péréquation transport).

La grille tarifaire du SYTRAD s'appuie sur deux paramètres :

- La tonne d'OMR : 205,347 € HT / Tonne
- La population DGF : 3,802 € HT / habitant

COÛTS DE TRAITEMENT - SYTRAD (2021)		
	CCRC en € HT	Total habitant/an en € HT
Coûts	1 618 554	47,87

Soit un total de 1 734 816 € TTC.

EVOLUTION DES COÛTS 2015-2020 (en € HT) :

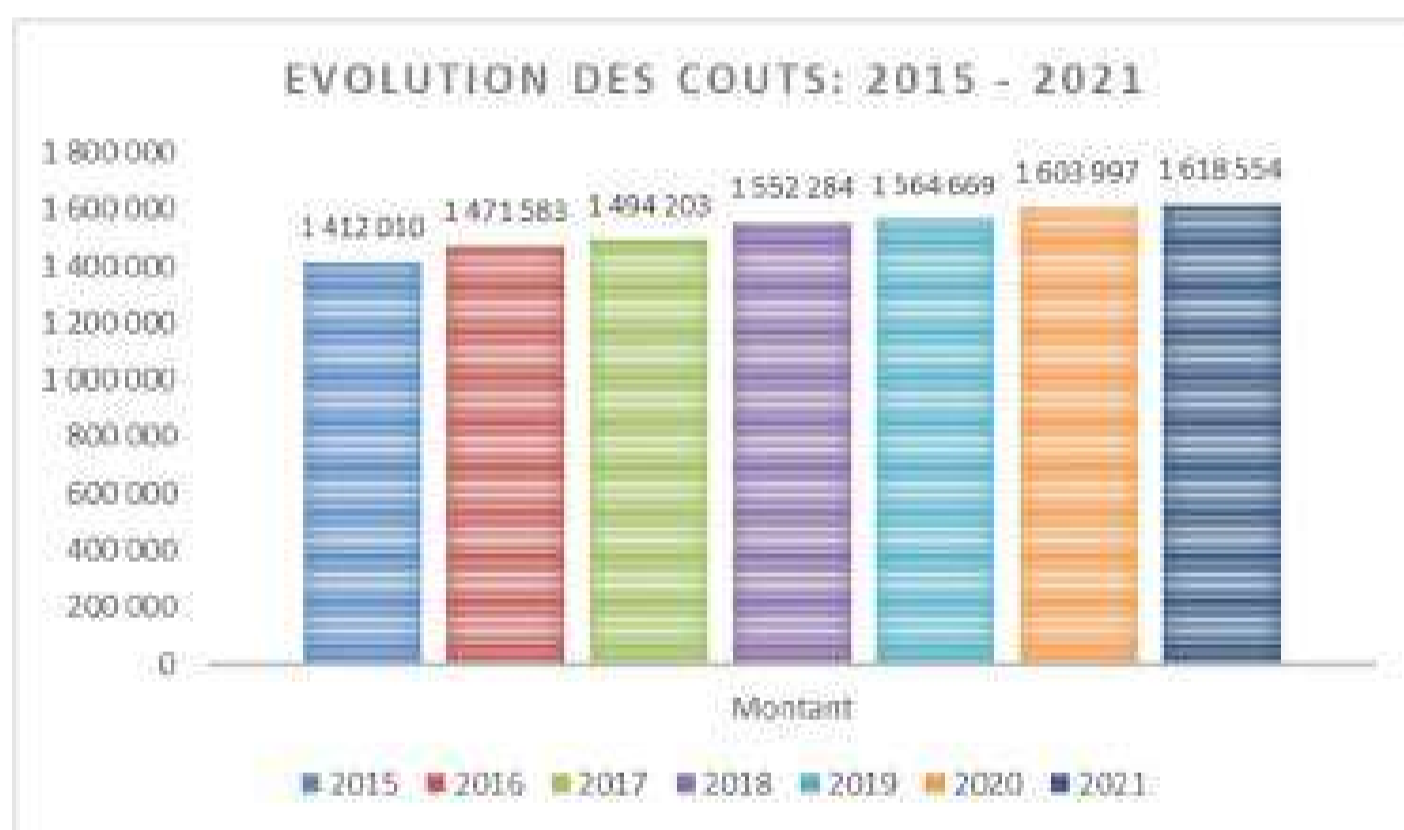


TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€ HT)							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Collecte (PIZZORNO+VIAL)	1 238 852	1 207 835	1 211 688	1 263 864	1 292 703	1 237 738	1 300 577
Traitement (SYTRAD)	1 412 010	1 471 583	1 494 203	1 552 284	1 564 669	1 603 997	1 618 554
Déchèteries (VEOLIA)	976 794	1 009 601	1 044 212	1 091 164	1 134 788	1 217 348	1 356 944
TOTAL	3 627 656	3 689 019	3 750 103	3 907 312	3 992 160	4 059 083	4 276 075

Soit, pour l'année 2021, un total de 4 599 799 € TTC.

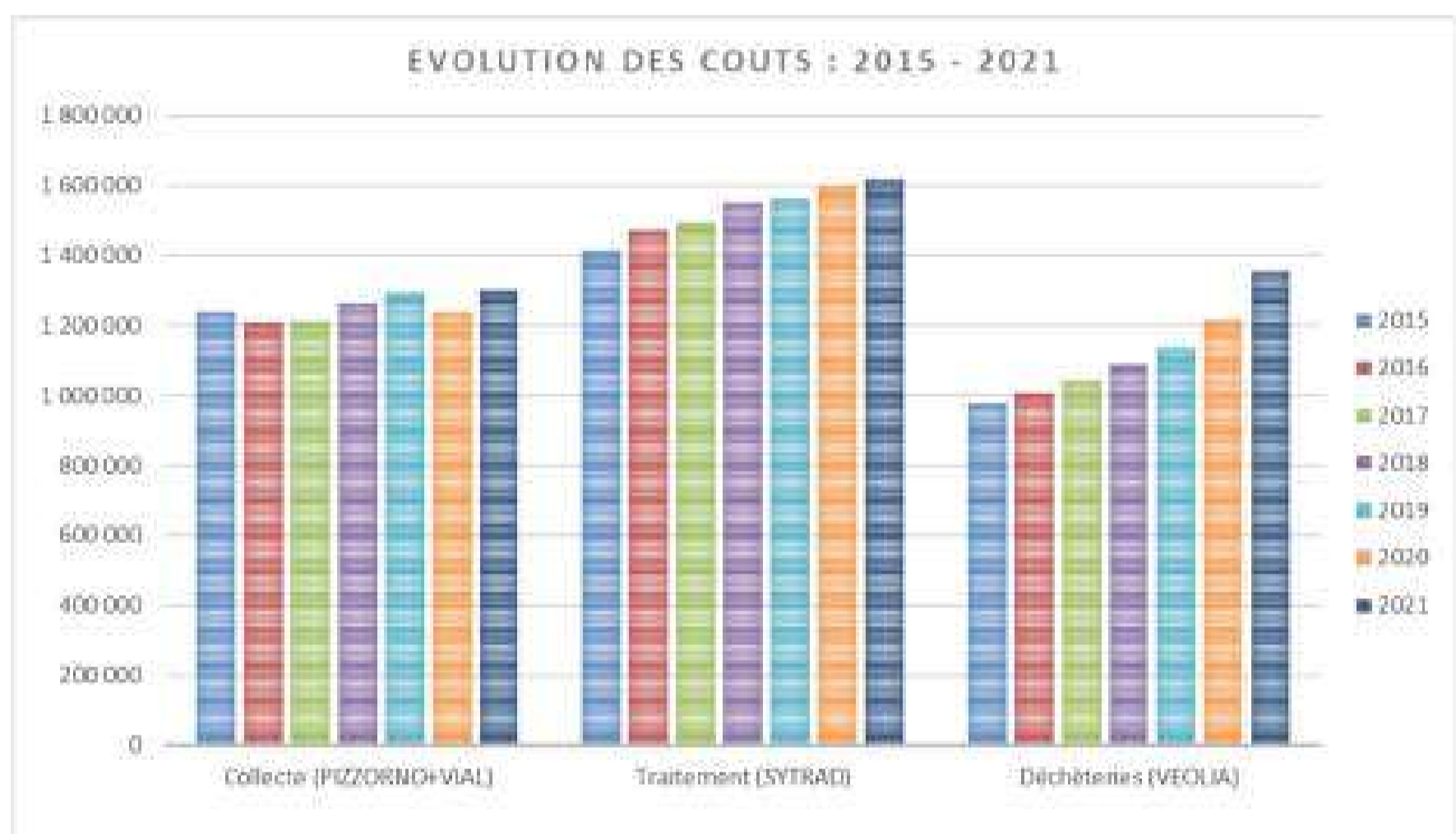
Ce coût n'inclut pas les frais de personnels CCRC (techniciens, service comptabilité et secrétariat) qui est estimé à 118 000 € pour l'année 2021.

Ce coût n'inclut pas les frais de matériels CCRC (carburant véhicule, entretien véhicule, portables, petites fournitures...) et d'interventions diverses sur les bacs et colonnes qui sont estimés à 30 139 € HT pour l'année 2021.

Ce coût n'inclut pas les amortissements d'un montant de 109 757 € pour l'année 2021.

Le coût global annuel de la gestion des déchets ménagers par habitant est de 134 € HT.

EVOLUTION DES COUTS 2015-2021 (en € HT) :



B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent :

- Achats de bacs et colonnes
- Aménagements des aires des bacs / Colonnes
- Etudes/Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la déchèterie de Toulaud
- ...

Les dépenses d'investissement représentent **99 344 € HT**. Soit 119 212 € TTC.

COUT TOTAL DES DEPENSES : 4 633 315 € HT, soit 4 980 694 € TTC

C. LES RECETTES

Le financement du service Déchets de la CCRC est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (**TEOM**). Cette taxe est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

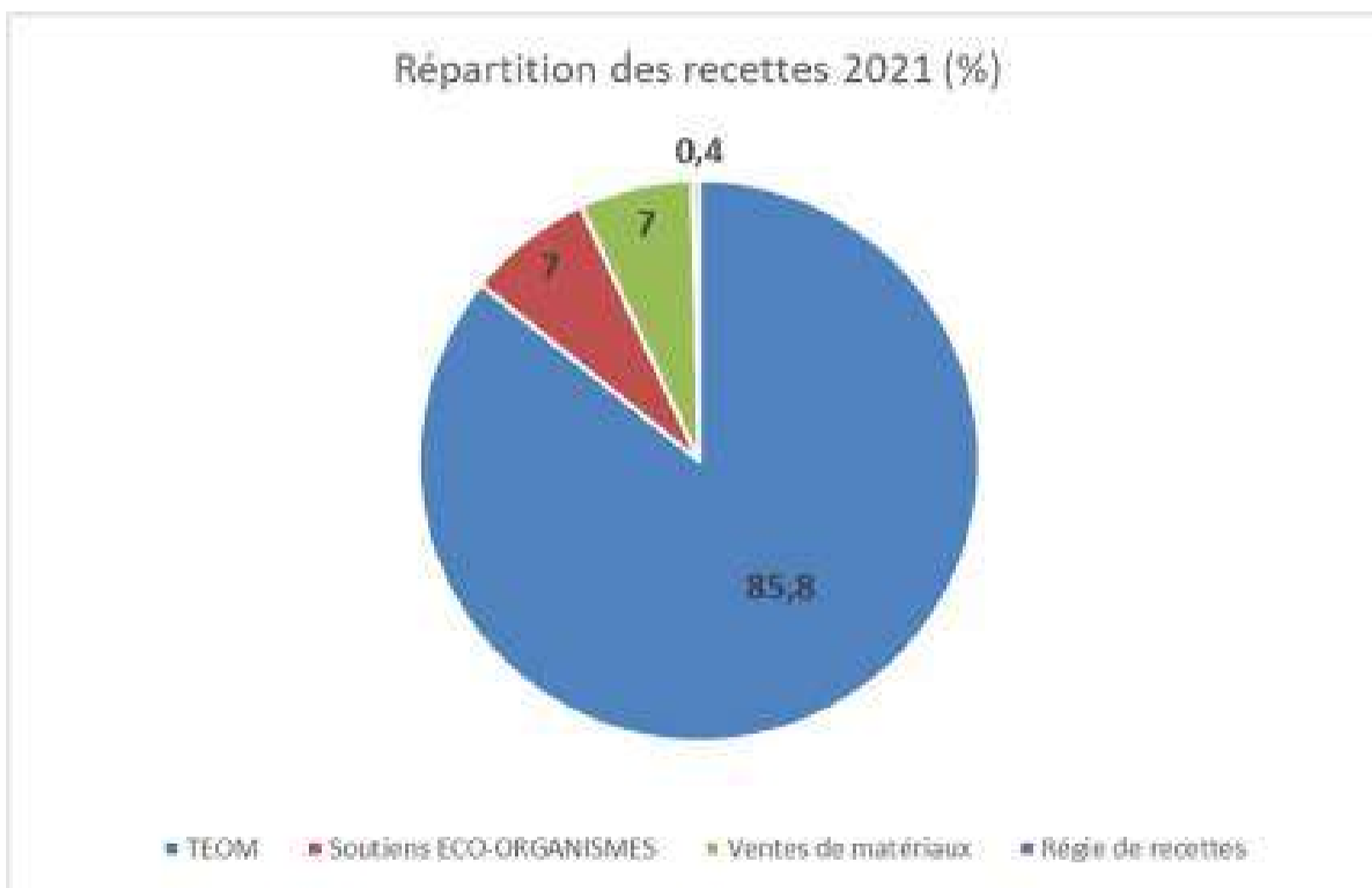
En 2021, la TEOM a représenté **4 345 781 €**.

D'autres recettes viennent s'ajouter à la TEOM :

- ✓ Revente matières
- ✓ Soutien éco-organismes (CITEO, Eco-Systèmes, Eco-mobilier)
- ✓ Régie de recettes (Bons d'apport des professionnels, Cartes déchèteries perdues)
- ✓ Convention avec des collectivités hors CCRC (Glun, Gilhac et Bruzac)

L'ensemble de ces recettes représente **760 442 € TTC**.

Montant total des recettes 2021 : **5 106 223 € TTC**.

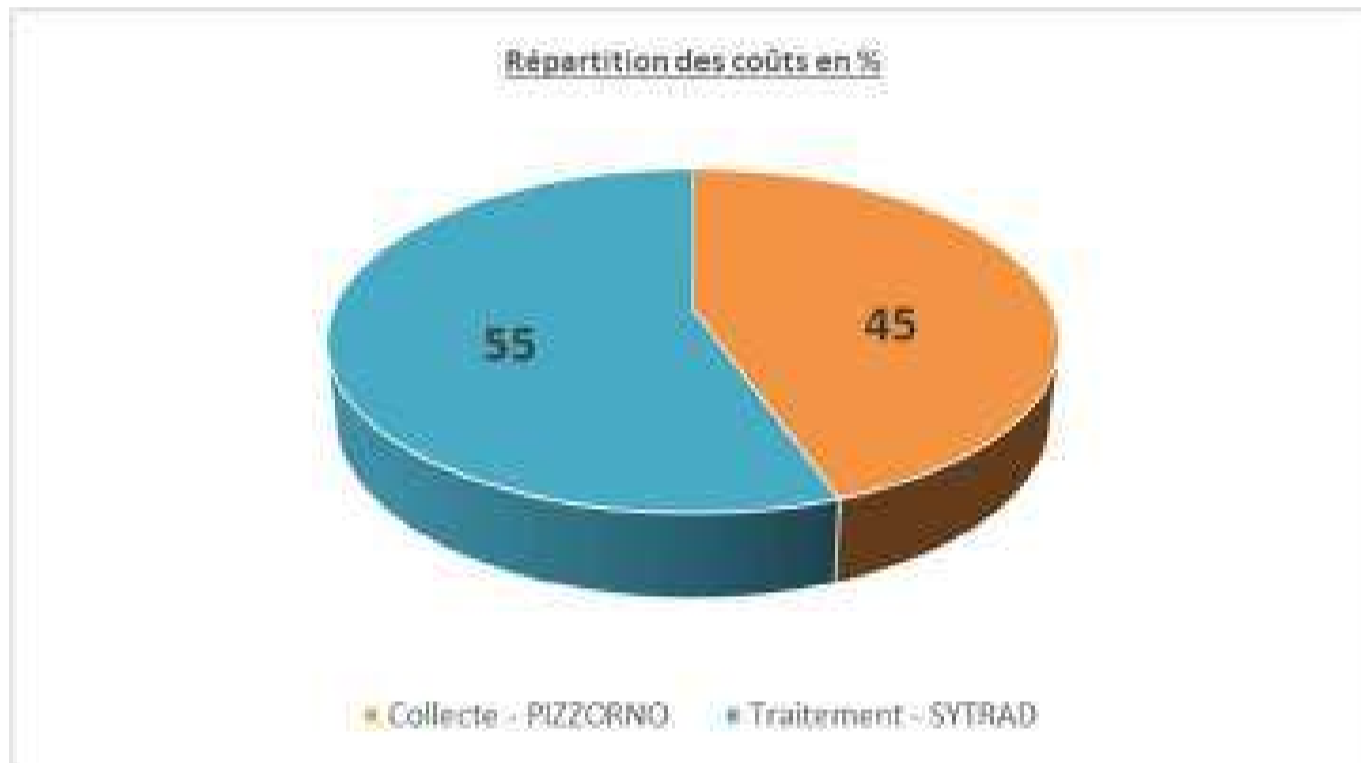


Le graphique montre que la recette la plus importante du service est la TEOM (**85,8 %**).

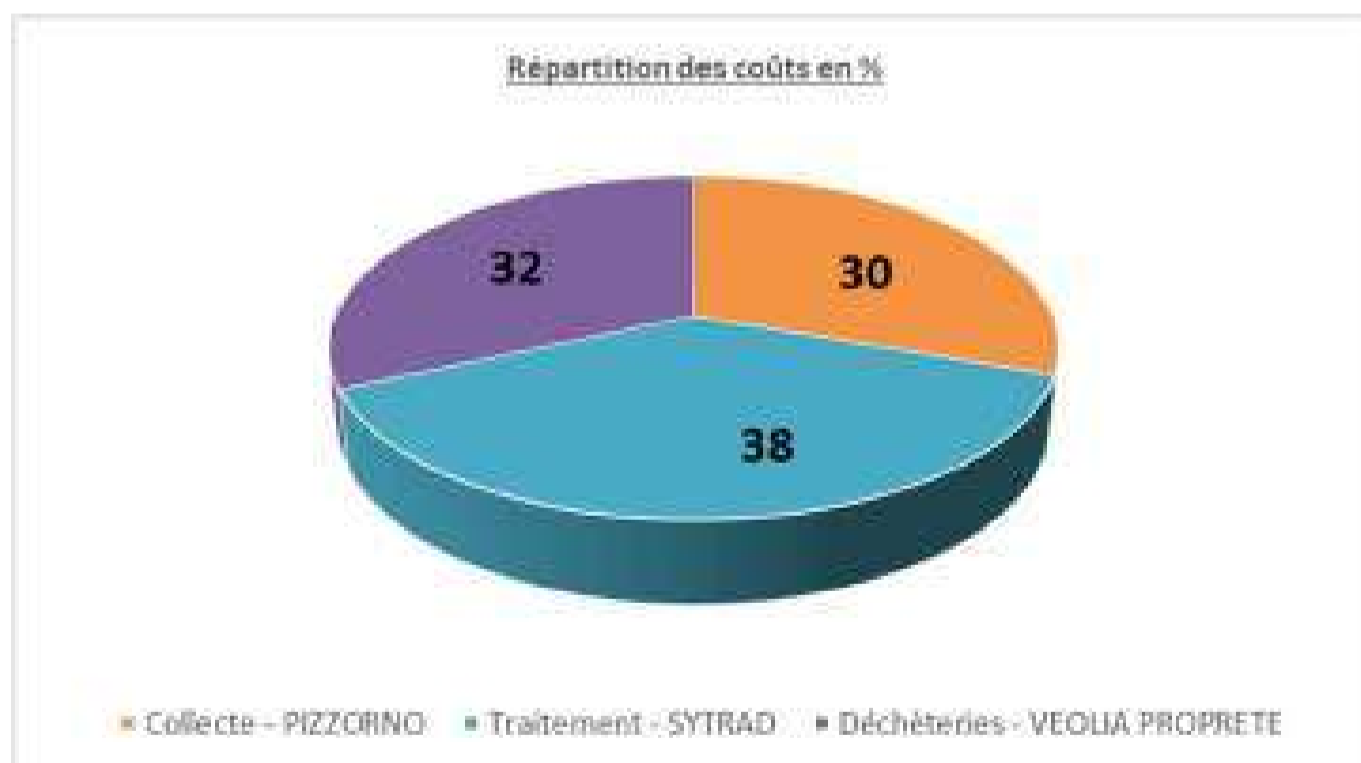
Les recettes issues de la régie (cartes de déchèterie perdues et bons d'apports pour les professionnels en déchèterie) ne représentent qu'à peine **0,4 %** du total.

CONCLUSIONS

- ✓ Tonnage total 2021 (collecte OM + déchèteries) : 21 091 Tonnes
- ✓ Répartition 2021 en % des coûts de fonctionnement (Collecte OM / Traitement OM) :



- ✓ Répartition 2021 en % des coûts de fonctionnement (Déchèteries / Collecte OM / Traitement OM) :



- ✓ Répartition 2021 en % des coûts/tonnages des déchèteries :



- ✓ L'Equilibre budgétaire 2021 :
Le budget de fonctionnement est déficitaire depuis plusieurs années avec une compensation par le budget principal.
En 2021, nous dégageons un excédent d'environ 240 k€ TTC. Cette situation nous permet non seulement de rééquilibrer les comptes mais aussi de porter des investissements jusqu'alors difficiles.

Avec une diminution d'environ 0,34 % de la population de la CCRC, on observe que :

- Les tonnages (Ordures ménagères + Déchèteries) sont en hausse de 6,6 % entre 2020 et 2021.
La hausse provient principalement des déchèteries (+11,8%). Les OM ayant augmentées de + 1,5 %.
Quasiment tous les flux collectés en déchèterie sont en hausse entre 2020 et 2021. Mais ce sont les gravats qui représentent la part la plus importante de cette augmentation (509 tonnes de gravats sur les 1162 tonnes d'augmentation).
- Le coût de collecte des ordures ménagères a augmenté entre 2020 et 2021 (+ 5,1 %). La première cause de cette augmentation est la révision annuelle des prix (+ 3,4 %). L'augmentation des tonnages a contribué aussi à la hausse des coûts.
- Le coût des déchèteries a quant à lui augmenté de 11,5 %. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des tonnages (+ 11,8 %). La révision annuelle des prix y contribue également.
- Enfin, les coûts de traitement des ordures ménagères (SYTRAD) ont augmenté de 0,91 %.

PERSPECTIVES

La réglementation nous impose des obligations :

La **Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte** (LTECV – 17 août 2015) fixe dans son titre IV de nouveaux objectifs ambitieux de prévention et de recyclage des déchets :

- Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Atteindre 65 % de valorisation des déchets ménagers pour 2025. Cela nécessite de capter les biodéchets et de les sortir de la poubelle résiduelle.
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici 2025 par rapport à 2010.
- Extension des consignes de tri (ECT) d'ici 2022. Il s'agit de trier sans distinction tous les emballages plastiques.

La gestion des Déchets s'inscrit dans la transition écologique. **La feuille de route économie circulaire** (FREC) publiée le 23 avril 2018 répond à cette volonté forte d'écologie.

Ces impératifs écologiques sont intégrés dans le processus d'économie circulaire qui est un nouveau paradigme. Il s'agit de sortir de la logique linéaire du système actuel (système consommateur de matière première. La production ainsi que la consommation des produits ne sont pas vertueuses pour l'environnement).

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets.

Il ne faut plus considérer le « Déchet » comme un bien destiné à l'abandon mais comme une ressource réutilisable. Et surtout « *le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas* ». A ce titre de nouvelles obligations s'imposeront désormais (**Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire** – Février 2020) :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025
- Lutter contre l'obsolescence programmée
- Favoriser la réparabilité des produits

- Favoriser le réemploi ainsi que l'économie de la fonctionnalité



Les évolutions de tonnages sur le territoire ne respectent pas les obligations de la loi AGEC. L'engagement de la collectivité dans un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers) depuis 2020 devrait permettre une réduction à terme de la quantité des déchets. Nous ne pourrions respecter ces obligations réglementaires qu'à la condition d'un changement de comportements des usagers.

GLOSSAIRE

Corps creux (CC) : trois catégories de bouteilles et flacons en plastique (PET clair ; PET foncé et PEHD/PP), les emballages métalliques (Acier et Aluminium) ainsi que les briques alimentaires (Papiers Cartons Complexés ou PCC). Jetés dans les bacs et colonnes jaunes.

Corps plats (CP) : les emballages cartonnés (Papiers Cartons Non Complexés ou PCNC), les papiers (Journaux Revues Magazines ou JRM). Jetés dans les bacs et colonnes bleus.

Collecte: toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets

Déchet: toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Déchèterie : un centre où les particuliers et sous certaines conditions les professionnels, peuvent apporter certains de leurs déchets en respectant des critères de tri, en vue d'un traitement ultérieur (réemploi, recyclage, valorisation...).

Economie circulaire : modèle économique qui repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

Eco-organisme: structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la « Responsabilité élargie du producteur » transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

Gestion des déchets: la collecte, le transport, la valorisation et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations

Multimatériaux (MM) : correspond à la collecte en mélange des Corps Creux et des Corps Plats.

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives et des activités économiques (déchets collectés dans les mêmes conditions que ceux issus de l'activité domestique). Elles sont constituées des Ordures Ménagères résiduelles et des déchets collectés sélectivement (verre, emballages, journaux-magazines)

Ordures ménagères résiduelles : part des Ordures Ménagères collectées en mélange, après la collecte sélective.

Point d'apport volontaire : lors de la collecte en points d'apport volontaire (PAV), les déchets sont déposés dans des contenants spécifiques installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population.

Porte à porte : lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets triés et déposés dans des contenants spécifiques. Ces contenants sont affectés à un ou plusieurs producteurs de déchets et disposés à proximité de leur domicile.

Prévention: toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ;

Traitement: toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination

Tri à la source: Opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs, au moment de leur production.

Valorisation: toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets